

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 27 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 9  
Nombre de votants : 9  
Convocation transmise le 19 mars 2018.

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie de Sepvret, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

**Présents :** MM./Mmes BOUGOUIN Isabelle, BRISSARD Armand, CHARPENTIER Patrick, DUCOURTIEUX Jean-Claude, LIÉTARD Philippe, LINET Michel, PALLUAULT Delphine, PARISOT Bertrand, THIERY Yves.

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Absents excusés :** MM./ Mmes BARC Nathalie, BUTRÉ Sabrina, CHESNES Dolorès, LACOMBE David, MENUET Céline, TEXIER Pauline.

Secrétaire de séance : DUCOURTIEUX Jean-Claude.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

## Ordre du jour :

- **Vote des Comptes Administratifs et approbation des Comptes de Gestion pour l'année 2017,**
- **Vote des Taxes Directes Locales,**
- **Construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles : élection des membres de la commission d'appel d'offres,**
- **Questions diverses.**

## I. Vote des Comptes Administratifs et approbation des Comptes de Gestion pour l'année 2017

Le Maire présente les résultats de l'année 2017 comme suit :

|   | RÉSULTAT A FIN<br>2016 | Part affectée à<br>l'investissement 2017 | RÉSULTAT<br>EXERCICE 2017 | RÉSULTAT CLÔTURE<br>EXERCICE 2017 |
|---|------------------------|--|---------------------------|-----------------------------------|
| <b>BUDGET PRINCIPAL - Commune de SEPVRET</b>                |                        |  |                           |                                   |
| INVESTISSEMENT  | -349 664,31 €          | 0,00 €                                   | 360 438,32 €              | 10 774,01 €                       |
| FONCTIONNEMENT  | 394 828,12 €           | 386 864,31 €                             | 105 532,17 €              | 113 495,98 €                      |
| <b>TOTAL I</b>  | <b>45 163,81 €</b>     | <b>386 864,31 €</b>                      | <b>465 970,49 €</b>       | <b>124 269,99 €</b>               |
| <b>BUDGET ANNEXE - Lotissement Eco-Quartier des Ouzines</b> |                        |  |                           |                                   |
| INVESTISSEMENT  | 0,00 €                 | 0,00 €                                   | 50,00 €                   | 50,00 €                           |
| FONCTIONNEMENT  | 0,00 €                 | 0,00 €                                   | 0,00 €                    | 0,00 €                            |
| <b>TOTAL II</b>   | <b>0,00 €</b>          | <b>0,00 €</b>                            | <b>50,00 €</b>            | <b>50,00 €</b>                    |
| <b>TOTAL I + II</b>   | <b>45 163,81 €</b>     | <b>386 864,31 €</b>                      | <b>466 020,49 €</b>       | <b>124 319,99 €</b>               |

- *Commune de Sepvret*

Les comptes de la commune de SEPVRET pour l'année 2017 font apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 113 495,98 € (résultat de 105 532,17 € pour l'exercice 2017) et un excédent d'investissement cumulé de 10 774,01 € (résultat de 360 438,32 € pour l'année 2017) qui seront reportés sur les budgets 2018.

- *Eco-quartier des Ouzines*

Les comptes de l'Eco-quartier des Ouzines pour l'année 2017 font apparaître un résultat de fonctionnement cumulé de 0 € (résultat de 0 € pour l'année 2017) et un résultat d'investissement cumulé de 50 € (résultat de 50 € pour l'année 2017) qui seront reportés sur les budgets 2018.

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les comptes administratifs et les comptes de gestion de la commune de SEPVRET et de l'Eco-quartier des Ouzines pour l'année 2017.*

## **II. Vote des Taxes Directes Locales**

*Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2018 comme suit :*

- Taxe d'habitation : 5,36 %
- Taxe foncière bâti : 7,60 %
- Taxe foncière non bâti : 35,84 %

---

Total produit attendu : 77 579 euros

## **III. Construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles : élection des membres de la commission d'appel d'offres**

Suite au lancement du projet de construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) sur le lotissement La Mantelière (Eco-quartier des Ouzines), le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal a donc procédé à un vote et a désigné les membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

- Président de la commission : Patrick CHARPENTIER - Maire de SEPVRET.
- Membres titulaires :
  - Sabrina BUTRÉ - Conseillère Municipale/1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,
  - Jean-Claude DUCOURTIEUX - Conseiller Municipal/2<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
  - Bertrand PARISOT - Conseiller Municipal.
- Membres suppléants :
  - Isabelle BOUGOUIN - Conseillère Municipale,
  - Philippe LIÉTARD - Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal décide également :

- D'autoriser la commission d'appel d'offres à effectuer une pré-sélection de candidats et à choisir les candidats s'ils remplissent toutes les conditions requises,
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à la réalisation de ce projet,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### **IV. Questions diverses**

- **Maisons passives**

Un différend a lieu avec la société Legrand. Le poseur de fenêtres ne veut pas effectuer le travail tant que l'ajustement et la finition ne sont pas faits. Une mise en demeure va être faite.

- **Dépenses d'investissement 2018**

Il conviendra de prévoir au budget les dépenses d'investissement suivantes :

- Maison d'assistantes maternelles : montant total des dépenses avec un emprunt en recettes ;
- Maisons passives : solde des travaux et emprunt de 250 000 euros en recettes ;
- Salle des fêtes : les honoraires des études et une partie des travaux avec un emprunt en recettes ;
- Bibliothèque : travaux en régie => à prévoir en section de fonctionnement ;
- Renouvellement de la tondeuse : 15 000 euros. Christophe Naud a demandé des devis à AREPE et EQUIP JARDIN. Armand Brissard suggère qu'il contacte également la Sarl Petrault à Brioux-sur-Boutonne ;
- Achat d'une armoire pour la section peinture du Foyer Rural : 300 euros ;
- Voirie : 15 000 euros ;
- Incendie : 2 000 euros ;
- Aménagement du sentier des sources (Collectif des sources) : 15 000 euros avec une subvention Feader possible de 80 % du montant total ;
- Accessibilité : 5 000 euros.

- **Remplacement d'une borne d'éclairage rue des Ouzines**

Suite à la détérioration d'une borne d'éclairage sur le sentier piétonnier du lotissement rue des Ouzines, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'autoriser l'achat et la pose d'une nouvelle borne et donc de valider le devis de la société SEOLIS – 336 avenue de Paris – CS 98536 – 79025 NIORT Cedex d'un montant total de 1 752,93 euros HT soit 2 103,52 euros TTC.

Il autorise le Maire à signer ce devis. Cet achat devra être noté au budget de l'année 2018.

- **Circuit piétonnier St Léger de la Martinière-Sepvret**

La Commune de Saint-Léger de La Martinière souhaite mettre en place un itinéraire piétonnier qui ferait l'objet d'une demande d'agrément auprès du Conseil Départemental. Une partie de ce circuit traverse la Commune de Sepvret : Le Petit Grand Champ, Le Chêne Saulnier, La fontaine de triangle, les champs du Pissot au Coudray.

Ainsi, la Commune de Saint-Léger de La Martinière sollicite la Commune de Sepvret pour autoriser le passage de cet itinéraire sur notre commune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'accepter le circuit piétonnier proposé par la Commune de Saint-Léger de La Martinière.

- **Subvention**

Le CFA MFR de Saint Michel Mont Mercure situé à SEVREMONT (85700) a sollicité la commune pour une subvention. Une élève domiciliée sur la Commune de Sepvret est actuellement en apprentissage dans cet établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'accorder une subvention de 30 euros pour l'année 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.  
Fait et délibéré en séance du 27/03/2018.

**Liste des conseillers présents :**

**Le Maire :**

*BOUGOUIN Isabelle*

*CHARPENTIER Patrick*

*BRISSARD Armand*

*DUCOURTIEUX Jean-Claude*

*LIETARD Philippe*

*LINET Michel*

*PALLUAULT Delphine*

*PARISOT Bertrand*

*THIERY Yves*